

## Examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire – session 2018

### Rapport du jury

L'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire est ouvert, conformément à l'article 4 du décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 portant statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire, aux ingénieurs d'études sanitaires justifiant au 1er janvier de l'année de l'examen de douze années de services publics, dont quatre années de services effectifs en cette qualité.

Pour la session 2018, 14 candidats se sont inscrits à cet examen professionnel. Un candidat s'étant désisté, 13 candidats ont été entendus par le jury les 27 et 28 novembre 2018.

Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 1er décembre 1997 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel sur épreuves pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire, l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire comporte une épreuve d'entretien portant, à partir d'une note de présentation dactylographiée de cinq pages maximum, remise lors de l'inscription par le candidat, sur la formation initiale et continue, les travaux et études réalisés et la carrière et l'expérience professionnelle de celui-ci ; cet entretien est d'une durée de trente minutes.

#### 1- La composition du jury

Le jury était présidé par Mme Caroline Callens, ingénieure générale du génie sanitaire, déléguée départementale du Vaucluse de l'agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur.

Il était en outre composé comme suit :

- Mme Alice Kopel, ingénieure en chef du génie sanitaire, direction générale de la santé
- M. Charles de Batz de Trenquélleon, inspecteur général, inspection générale des affaires sociales
- M. Dimiter Petrovitch, administrateur civil, direction des ressources humaines.

#### 2- L'épreuve d'entretien

L'entretien a consisté en une présentation des candidats de 10 minutes sur leur parcours et leur motivation à accéder au corps des ingénieurs du génie sanitaire, puis en un échange de 20 minutes à partir de questions posées par les membres du jury. Les candidats sont invités à bien utiliser les 10 minutes de présentation sans toutefois les dépasser.

Le niveau global est assez bon, même si quelques candidats se détachent par leur très bon niveau ; très peu de candidats ont présenté un niveau insuffisant. Les notes se sont étalées de 8 à 18/20, avec un seuil d'admission de 17/20. La moyenne des notes obtenues est de 13,5/20, la médiane est également de 13,5/20. A l'issue des entretiens, 2 candidats ont été admis.

L'attention du jury a été attirée par l'importance du nombre de candidats qui se présentent pour une promotion dans un corps de niveau A+ alors qu'ils n'ont pas été en mesure d'être promus IES

principaux. S'ils n'ont pas été en mesure d'accéder au 2ème grade de leur corps, leurs chances d'accéder à un corps de niveau supérieur semblent encore plus faibles.

Le jury a apprécié la grande variété de candidats et de parcours, constituant un vivier riche.

Un candidat s'est présenté en visioconférence, cette possibilité est rappelée aux candidats.

### **3- Les notes de présentation**

En ce qui concerne les notes de présentation, certaines manquent de structuration, d'autres se présentent plutôt comme des CV améliorés.

L'intérêt de cette note est plutôt de valoriser les compétences des candidats et leur motivation. Ces notes doivent être structurées et rédigées. Les candidats doivent veiller à ce qu'elles restent lisibles.

Les candidats doivent en outre démontrer qu'ils arrivent à se projeter dans de futures fonctions, rendues possibles par l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire.

### **4- Les conseils aux candidats**

Dans les axes d'amélioration des candidats, certaines présentations orales gagneraient à être conçues différemment de la note écrite, notamment en mettant en exergue les acquis de l'expérience et les motivations des candidats.

Certains candidats n'ont pas suffisamment réfléchi au rôle et aux fonctions des ingénieurs du génie sanitaire et ne se sont pas suffisamment projetés dans les missions susceptibles d'être exercées, ou n'ont pas été en mesure d'expliquer la différence fonctionnelle entre un IES et un IGS. Il est ainsi conseillé aux candidats d'insister sur leurs fonctions futures plutôt que sur celles qu'ils ont exercées jusqu'ici. Les candidats doivent par ailleurs s'efforcer de répondre précisément aux questions qui leur sont posées.

Il est également recommandé aux candidats de valoriser leurs expériences managériales.

Paris, le 28 novembre 2018

La présidente du jury,

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'Caroline Cal lens', with a stylized flourish at the end.

Caroline CALLENS